



Je choisis comme **remplaçant** pour les cas prévus à l'article L.O. 176 du code électoral :

### 1. IDENTITÉ DU REMPLAÇANT

Nom de naissance : .....  
Nom figurant sur le bulletin de vote : .....  
Prénom(s) de naissance : .....  
Prénom(s) figurant sur le bulletin de vote : .....  
Sexe : Masculin  Féminin   
Né(e) le : | | | | | | | | | | à (commune) : .....  
Département / Collectivité d'Outre-mer : ..... ou Pays : .....

### 2. SITUATION DU REMPLAÇANT

Profession<sup>(3)</sup> : .....  
Numéro CSP correspondant<sup>(4)</sup> : | | | |  
Étiquette politique déclarée (*facultatif*) : .....  
Est-il actuellement député? oui  non

### 3. COORDONNÉES du REMPLAÇANT

Adresse : .....  
N° (bis, ter) Type de voie Nom de la voie  
.....  
Étage, escalier, appartement – Immeuble, bâtiment. Lieu-dit, Boîte postale  
Code postal : | | | | | | Commune : .....  
Pays (si hors France) : .....  
Téléphone (*recommandé*) : \_ \_ / \_ \_ / \_ \_ / \_ \_ / \_ \_  
Courriel (*recommandé*) : .....

Fait à ....., le .....

Signature du candidat (manuscrite et originale) :

(3) Pour les fonctionnaires, indiquer l'intitulé exact du poste occupé.

(4) Voir la nomenclature des catégories socioprofessionnelles (CSP) figurant dans la notice du CERFA ou en annexe du mémento à l'usage des candidats disponible sur le site internet du ministère de l'Intérieur. Pour plus de précisions vous pouvez également consulter le site Internet de l'Insee.

## NOTICE EXPLICATIVE

### Recommandations générales

1. Il est recommandé de compléter le formulaire de manière informatique. Si vous le remplissez manuellement, veuillez à écrire en lettres majuscules de façon lisible. Le formulaire doit **comporter votre signature manuscrite originale. Une déclaration de candidature sur laquelle la signature est photocopiée n'est pas recevable.**
2. Le présent formulaire doit être déposé en double exemplaire. Le second exemplaire peut être photocopié.
3. L'indication, dans vos coordonnées, d'un **numéro de téléphone** et d'un **courriel** est fortement recommandée afin que la préfecture ou le haut-commissariat puisse vous contacter au cas où votre déclaration serait incomplète.

### Documents à fournir

Afin que votre déclaration soit valable, vous devez impérativement joindre les documents suivants :

- I. Pour les premier et second tours : **une copie de votre justificatif d'identité et de celui de votre remplaçant.**
- II. Pour le premier tour uniquement :
  - une attestation de votre qualité d'électeur et de celle de votre remplaçant (pas nécessairement dans la circonscription dans laquelle vous êtes candidat), à savoir :
    - o **soit** une attestation d'inscription sur une liste électorale comportant vos nom, prénoms, domicile ou résidence et date et lieu de naissance, délivrée par le maire de la commune d'inscription dans les trente jours précédant le dépôt de la candidature, ou téléchargée sur le site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>;
    - o **soit** une copie de la décision de justice ordonnant votre inscription sur une liste électorale. Lors du dépôt de la candidature, l'original doit être présenté ;
    - o **soit** votre carte nationale d'identité ou votre passeport en cours de validité ou un certificat de nationalité pour prouver votre nationalité **et** un bulletin n° 3 du casier judiciaire délivré depuis moins de **trois mois** pour établir que vous disposez de vos droits civils et politiques ;
  - la **déclaration d'acceptation de votre remplaçant**, rédigée sur papier libre, comportant notamment sa signature et la mention manuscrite suivante : « *La présente signature marque mon consentement à être remplaçant(e) de [nom et prénoms du candidat] à l'élection à l'Assemblée nationale* », **manuscrites et originales**;
  - la **preuve de la désignation d'un mandataire financier** :
    - o **soit**, si une personne physique est désignée comme mandataire financier, le récépissé de déclaration établi selon les modalités prévues à l'article R. 39-1-A du code électoral ou des pièces prévues aux 1° et 2° du même article ;
    - o **soit**, si une association de financement électoral est désignée comme mandataire financier, le récépissé prévu à l'article 5 du décret du 16 août 1901 pris pour l'exécution de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 ou les pièces prévues à ce décret, ou, dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, les pièces prévues par le droit civil local pour obtenir l'inscription de l'association au registre des associations ou attester de cette inscription ;
- III. À l'occasion d'un renouvellement général uniquement :
  - votre formulaire de rattachement à un parti ou groupement politique en vue de la répartition de la première fraction de l'aide publique prévue par l'article 8 de la loi n° 88-227 du 11 mars 1988 relative à la transparence financière de la vie publique ;
  - votre formulaire de rattachement à un parti ou groupement politique en vue d'accéder aux émissions du service public de la communication audiovisuelle, conformément à l'article L. 167-1 du code électoral.

## NOMENCLATURE DES CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES

| CODE | LIBELLÉ  |
|------|--|
| 11   | Agriculteurs sur petite exploitation   |
| 12   | Agriculteurs sur moyenne exploitation  |
| 13   | Agriculteurs sur grande exploitation   |
| 21   | Artisans   |
| 22   | Commerçants et assimilés   |
| 23   | Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus  |
| 31   | Professions libérales  |
| 33   | Cadres de la fonction publique   |
| 34   | Professeurs, professions scientifiques   |
| 35   | Professions de l'information, des arts et des spectacles                             |
| 37   | Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise                                    |
| 38   | Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise   |
| 42   | Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés                                    |
| 43   | Professions intermédiaires de la santé et du travail social                          |
| 44   | Clergé, religieux  |
| 45   | Professions intermédiaires administratives de la fonction publique                   |
| 46   | Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises           |
| 47   | Techniciens  |
| 48   | Contremaîtres, agents de maîtrise  |
| 52   | Employés civils et agents de service de la fonction publique                         |
| 53   | Policiers et militaires  |
| 54   | Employés administratifs d'entreprise   |
| 55   | Employés de commerce   |
| 56   | Personnels des services directs aux particuliers                                     |
| 62   | Ouvriers qualifiés de type industriel  |
| 63   | Ouvriers qualifiés de type artisanal   |
| 64   | Chauffeurs   |
| 65   | Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport                  |
| 67   | Ouvriers non qualifiés de type industriel  |
| 68   | Ouvriers non qualifiés de type artisanal   |
| 69   | Ouvriers agricoles   |
| 71   | Anciens agriculteurs exploitants   |
| 72   | Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise                                    |
| 74   | Anciens cadres   |
| 75   | Anciennes professions intermédiaires   |
| 77   | Anciens employés   |
| 78   | Anciens ouvriers   |
| 81   | Chômeurs n'ayant jamais travaillé  |
| 83   | Militaires   |
| 84   | Élèves, étudiants  |
| 85   | Personnes diverses sans activité professionnelle de moins de 60 ans (sauf retraités) |
| 86   | Personnes diverses sans activité professionnelle de 60 ans et plus (sauf retraités)  |